

Commune de CAHAGNES

- 14240 -

CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 13 Juin 2024 – 20H

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin, à vingt heures, suite à la convocation adressée le 06 juin 2024 par Monsieur le Maire et affichée le même jour, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.
Le Maire procède à l'appel des élus.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux;

Etait absente et représentée : Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à Mme Emmanuelle BEIGNON.

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Présence de M. BARDOU, journaliste de La Manche Libre.

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Sandra LEMARCHAND

ORDRE DU JOUR

Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mai 2024 ;

- * Signature de la convention de restauration avec la société Convivio Resteco du 01/09/2024 au 31/08/2025 ;
- * Avancement de grade adjoint technique principal 1ère classe ;
- * Accroissement du temps d'activité ;
- * Chalet de la Vallée de Craham : Tarifs et conditions de location ;
- * Salle Polyvalente et salle Edeline : conditions de location ;
- * PBI : Prise de compétence « Enseigne et publicité » ;
- * Cybersécurité – information devis AIDEC et subvention du centre de gestion ;
- * Village fleuri
- * Questions diverses

* Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mai 2024

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 14 mai dernier : approuvé à l'unanimité.

* Signature de la convention de restauration avec la société Convivio Resteco du 01/09/2024 au 31/08/2025 ;

La convention de restauration avec la société CONVIVIO-RCO pour la fourniture des repas de la cantine scolaire arrive à échéance le 31/08/2024.

Guillaume DUJARDIN, Karine FRANÇOIS ont rencontré un représentant de la société.

Un projet de convention de restauration a été proposé par la société CONVIVIO-RCO pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 avec 2 prestations possibles :

Dénomination	Montant H.T	TVA	Montant T.T.C
Repas enfant simple	2,8400 €	5,5%	2,9962 €

Dénomination	Montant H.T	TVA	Montant T.T.C
Repas enfant intégrant la loi EGALIM	3,0600 €	5,5%	3,2283 €

Le repas enfant intégrant la loi EGALIM est composé de :

- 50% de CQC (Critères Qualités Certifiés) dont 20% de produits issus de l'Agriculture Biologique
- 1 repas végétarien par semaine.

Jusqu'à présent, aucun effort n'a été fait par la collectivité pour être en conformité avec la loi.

Dans le repas enfant simple, il y a un produit bio par semaine mais cela ne respecte pas toutes les obligations de la loi EGALIM.

Convivio a 1 dépôt à Avranches et 1 à Gavrus. Nous dépendons d'Avranches. La loi Egalim prévoit l'approvisionnement de produits locaux sur un périmètre de plusieurs kilomètres autour des dépôts.

L'année dernière, le repas était facturé 2,92 € TTC. A cela il faut ajouter le pain à 0,09 € TTC et les charges de personnel. Le coût de revient d'un repas représente 4,39 € / enfant sans compter l'eau et l'électricité. 18 900 repas sont servis / an.

Entre les 2 formules, cela représenterait une augmentation de 4 158 €.

Antoine HAY estime que c'est un argument marketing et que Convivio devrait déjà proposer des produits locaux et bio pour le repas simple.

Le plat végétarien chaque semaine semble peu attrayant et amène davantage de gaspillage. Voir si on le conserve 1 fois par mois ou si on le supprime. Emmanuelle BEIGNON a fait un service en cantine lors de ce type de plat et cela semblait plaire mais ce n'est pas toujours le cas.

Les menus vont donc être travaillés avec un référent de Convivio, les élus et l'agent de la cantine début juillet. A noter que la livraison des plats ne sera plus en barquettes plastiques, qui génèrent beaucoup de déchets, mais en plats inox.

Compte tenu du coût, le conseil municipal choisit à la majorité la prestation « repas enfant simple » qui semble convenir aux enfants. L'augmentation de 7 centimes pour ce « repas enfant simple » entraînera une dépense supplémentaire de près de 1800 € pour la collectivité (et non pas 3000 € comme indiqué).

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 12 voix « pour » et 2 voix pour le repas enfant intégrant la loi EGALIM (Jean Marie MAHIEU et Philippe LEMARDELE).

A préciser qu'il faut noter dans le bulletin que l'augmentation ne sera pas répercutée sur le prix facturé aux enfants.

*** Avancement de grade adjoint technique principal 1ère classe ;**

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais d'un avancement à l'ancienneté.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

AU 01 JUILLET 2024			
POSTE A SUPPRIMER	NOMBRE	POSTE A CREER	NOMBRE
Adjoint technique principal de 2ème classe : 35/35ème	2	Adjoint technique principal de 1ère classe : 35/35ème	2

Pour les deux agents concernés, il s'agit d'un avancement à l'ancienneté.

Il y a un des agents qui remplit les conditions pour bénéficier de ce changement de grade depuis 4 ans.

Sébastien KOSLOFF demande combien représente cette augmentation. N'ayant pas les éléments, il sera demandé cette information à Séverine pour transmettre sur le groupe WhatsApp.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Accroissement du temps d'activité ;**

L'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est souhaité de mettre en place des activités, pendant la pause méridienne, pour les enfants de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2024-2025. Afin de mener cette mission, le recrutement d'un adjoint d'animation contractuel serait nécessaire afin de renforcer l'équipe d'agents municipaux déjà en poste.

Cet agent pourrait également apporter une aide aux enseignants pour les cours d'EPS ainsi que pour la gymnastique proposée aux enfants sur le temps périscolaire.

Les travaux de la cantine scolaire étant programmés en 2025, l'agent accompagnerait les enfants durant le trajet de l'école vers la salle Edeline (nouveau lieu de restauration pendant la phase des travaux).

Il est proposé :

↳ La création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **9,82/35ème** pour assurer les activités d'animation et la surveillance des enfants dans la cour de l'école, pendant la pause méridienne ainsi qu'une aide aux enseignants pour l'EPS sur le temps de classe et l'animation de la gymnastique pour les enfants après l'école.

L'agent pourra être amené à effectuer des remplacements en cas de nécessité de service.

- Contrat à durée déterminée du **02 septembre 2024** au **04 juillet 2025** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en application des dispositions de l'article L. 332-23 1° du code général de la Fonction Publique,

- La rémunération de l'agent est fixée sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Ce poste a été proposé au jeune qui a un contrat en alternance avec le club de foot. En effet, le club envisage de le salarier pour permettre de continuer les activités proposées (baby foot et autres sections que Joachim HAY ne pourrait pas assurer seul). Il est diplômé, a l'habitude de travailler avec les enfants. Cela fait un support pour les enseignants pour accompagner aux sorties, à la piscine. Il pourrait également assurer les heures de gym proposées par le LAC avec l'animateur actuel pour pouvoir accueillir le nombre important des enfants inscrits.

Cela représenterait 12h/semaine en période scolaire.

Le Conseil Municipal décide de recruter un adjoint d'animation contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité allant du **02 septembre 2024** au **04 juillet 2025** pour une durée hebdomadaire de service de **9,82/35^{ème}**.

La rémunération de l'agent est fixée sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 du cadre d'emploi des adjoints d'animation.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

* Chalet de la Vallée de Craham : Tarifs et conditions de location

Il convient de développer l'attractivité économique et touristique du site de la Vallée de Craham. Suite à la proposition de travail d'Emmanuelle BEIGNON et Céline MATHELIER, la réunion de concertation de la commission (en présence de Mme DROUET, chargée de mission de la Préfecture et M. BELIN, DDTM) et les débats lors du conseil municipal, il est proposé de créer un tarif et des conditions de mise à disposition du chalet tels que définis ci-dessous.

Privatisation du CHALET incluant : consommations eau, électricité, accès aux sanitaires et local technique.	
Associations hors commune, entreprises ou EPCI (hors PBI)	50 € / jour
Particuliers	Non disponible

Le montant de la caution du chalet est fixé à 300 €.

Informations complémentaires pour le chalet :

- Les associations de la commune et les services de PBI bénéficient gratuitement du chalet.
- Les entreprises de la commune bénéficient gratuitement de la première occupation de l'année, Les occupations suivantes seront facturées au tarif normal.
- Si le chalet, incluant les sanitaires, le local technique, le mobilier (tables et chaises) et les alentours, n'est pas restitué en parfait état de propreté, toute **heure de ménage** sera facturée à l'organisateur selon le barème en vigueur au jour de la location.
- Les poubelles doivent obligatoirement être emmenées par le locataire avant la fin de la location. En cas d'infraction à la présente consigne, le **forfait poubelles de 100 €** sera facturé.

Catherine MOUTEL demande s'il y aura une personne de présente pour constater l'état du chalet ou pour la remise des clefs.

Il a été précisé que les horaires de mise à disposition seront de 7h à 23h.

Il n'y a finalement pas besoin du passage de la commission sécurité sur ce type d'ERP. Eurofeu nous a communiqué un devis pour 2 extincteurs dont 1 pour les appareils électriques.

2 bouées sont à l'atelier : 1 pour la station d'épuration et l'autre pour le plan d'eau. Il faudrait en prévoir 4 au plan d'eau.

Pour l'instant il n'est pas prévu d'ouvrir la location aux particuliers pour éviter les conflits d'usages privés.

Présentation est faite du règlement intérieur.

Certains éléments sont à ajouter dans le règlement, notamment les horaires d'occupation. La responsabilité du locataire ne sera donc prise en compte que sur le temps de la location.

Il est nécessaire de nommer un référent en cas de problème lors de la location ou s'il y a besoin de commander des produits (papier WC, savon...) ou de faire des travaux mais peu de membres du conseil ne semble vouloir se saisir de cet aspect.

En ce qui concerne le stationnement, modification est faite pour préciser qu'il n'y a que 2 lieux de parking et non 3. Seul le locataire ou les PMR auront accès au parking derrière le chalet.

La Licence IV est prolongée jusqu'en 2028 mais il faut un référent qui ait réalisé une formation.

Un défibrillateur sera installé. Il faut prévoir d'en commander un selon les mêmes modalités que le groupement de commande qui avait été fait avec PBI.

Le problème d'électricité a été résolu puisque ce n'était qu'un problème au niveau du disjoncteur.

Il est suggéré d'enlever le pictogramme « pêche interdite » et d'ajouter naturisme interdit.

Philippe LEMARDELÉ demande que soit ajouté le 112 dans les numéros d'urgence.

L'Appel à Manifestement d'Intérêt, proposé par Mme DROUET et lu lors du précédent conseil sera publié sur les réseaux sociaux et dans le prochain bulletin municipal.

Les travaux sont finis, permettant ainsi de percevoir les subventions (escalier, enrobés, peinture au sol et pose de panneau PMR).

Sebastien KOSLOFF pense que les appareils de fitness pourraient être positionnés ailleurs car la zone actuelle est souvent trempée et empêche l'accès aux modules.

Le socle qui tient l'appareil « pushpool » a besoin d'être resserré. Emmanuelle BEIGNON avait transmis l'information en mairie pour que le nécessaire soit fait. A voir si cela a été pris en compte.

La notion de référent est de nouveau soulevée sans quoi cette délibération ne peut être actée et le chalet ne pourrait être loué. Mickaël HAUSSIN se propose faute de référent principal, Hélène MOREAU propose d'être suppléante.

➤ 1 opposition (Karine FRANÇOIS, compte tenu du tarif demandé aux Food truck différent de celui du bourg), 2 abstentions (Céline MATHELIER et Emmanuelle BEIGNON du fait de la non prise en compte de la location aux particuliers) : adopté par 11 voix « pour ».

*** Salle Polyvalente et salle Edeline : conditions de location ;**

Cette délibération n'a plus lieu d'être eu égard à la précédente délibération.

*** Cybersécurité – information devis AIDEC et subvention du centre de gestion ;**

Reporté lors du prochain conseil car nous sommes en attente d'éléments chiffrés.

*** Village fleuri**

Le département du Calvados organise un concours départemental « villes et villages fleuris ». Georges LEVEQUE présente le projet qu'il souhaiterait déposer. La candidature au concours et au label est gratuite.

Le but est d'offrir un cadre agréable aux habitants et aux touristes, de préserver l'environnement. Village fleuri est une attractivité supplémentaire et le label aiderait à la communication. Notre commune est concernée par cet aspect dans la mesure où nous avons des bâtiments recevant du public et des particuliers qui participent déjà à l'embellissement. Ce concours permettrait une reconnaissance du travail des agents et les acteurs touristiques y adhèrent également.

Objectifs à court terme : améliorer l'entretien de l'existant et les aménagements des 2 entrées de bourg. Ces objectifs ont été travaillés avec Philippe LEMARDELE, Georges LEVEQUE, Philippe POUTRELLE et David FOURMENTIN.

Le projet a été partagé avec Agnès SPALART dans le cadre du projet de l'aménagement du bourg, elle est partante sur la démarche et a demandé la grille d'évaluation et les critères du concours pour en tenir compte.

Le travail de la première année demande d'inventorier tous les espaces verts, les différents massifs à entretenir, impacts sur le fleurissement dans l'année.

Il faut définir en septembre un plan de fleurissement pour l'année, les massifs à créer, les choix des espèces.

La stratégie est de programmer une journée découverte avec les employés communaux pour aller dans d'autres communes afin d'observer ce qui s'y fait. Le budget actuel est de 7000 € (graviers, bacs, fleurs environ 2000€...).

Il sera demandé d'ajouter une ligne budgétaire spécifique : village fleuri.

Les agents communaux sont motivés et ont des idées. Il sera proposé aux habitants motivés de se réunir et d'en échanger.

La charge de travail que cela va représenter ne peut pas être évaluée. Les référents de ce projet seront Philippe LEMARDELE et Georges LEVEQUE.

Il sera proposé de mettre en place une rencontre / mois entre les référents et les agents.

Il y a déjà des acquis avec l'installation de nichoirs et un parterre de plantes aromatiques. Une réflexion reste à faire sur les déchets verts, le paillage, le désherbage zéro phyto et les économies d'eau.

Si une bonne dynamique se met en place, pourquoi pas envisager un marché aux plantes, un concours de fleurissement pour les habitants ... ?

Les agents techniques ont suggéré une serre de production mais la question du chauffage et de l'arrosage des plants n'est pas envisageable à ce jour. Ils demandent l'achat d'une épareuse mais avec l'équipement actuel, ce n'est pas possible puisque trop dangereux. Il faudrait acheter un tracteur avec une cabine qui serait trop coûteux pour la commune. Cela ne sera donc pas envisagé, explique le Maire. Il rappelle entre autres, que l'achat du tracteur tondeuse avait fait polémique suite au coût d'achat de celui-ci (environ 20 000 €). Un tracteur ainsi qu'une épareuse seraient estimés entre 40 000 € et 60 000 €, trop onéreux pour le peu de chemins à entretenir à contrario de l'ensemble des espaces verts pour le tracteur tondeuse.

Georges LEVEQUE a demandé un dépassement du délai pour déposer le dossier, ce qui a été accepté.

Si le dossier est déposé, la référente de cette action inscrira la commune pour qu'un passage soit fait en juillet. En septembre-octobre, convocation des référents du projet pour avoir les résultats et des conseils.

Il est donc proposé de déposer un dossier de candidature au concours départemental « villes et villages fleuris » 2024. Cela nous permettra de bénéficier d'un diagnostic complet, de voir quels sont nos points faibles et nos points forts, d'avoir des conseils et des préconisations.

Le Maire précise qu'il apportera bien évidemment les signatures nécessaires à ce projet mais ne souhaite pas s'en occuper vue l'ampleur des projets en cours actuellement sur la commune, par manque de temps.

Emmanuelle BEIGNON demande quel est le coût après, si on adhère : ce serait 150 € / an.

➤ 0 opposition, 2 abstentions (Emmanuelle BEIGNON et Céline MATHÉLIER) adopté par 12 voix « pour ».

*** PBI : Prise de compétence « Enseigne et publicité » ;**

A compter du 1er janvier 2024, les maires sont compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, jusqu'au 30 juin 2024.

Les maires doivent décider ou non de conserver cette compétence à partir du 1^{er} juillet 2024 sinon c'est le président de l'Intercom qui la reprend. Pour la conserver, il faut rédiger un courrier à l'Intercom indiquant que nous renonçons au transfert de cette compétence en faveur du Président de l'Intercom.

Guillaume DUJARDIN et l'ensemble des maires réunis lors de la conférence des maires du 12 juin dernier souhaitent conserver cette compétence tout en sachant que les services instructeurs de PBI seront garants et apporteront leur point de vue juridique, comme c'est le cas pour les dossiers d'urbanisme.

Un courrier sera donc fait en ce sens auprès de PBI.

Type de dossiers concernés en matière de publicité : publicité pour un artisan, enseigne pour un commerce, ...

Cela représente 10 à 20 dossiers par an de déclarations préalables enseignes publicitaires sur le territoire de PBI et surtout pour Caumont, Aunay et Villers. Le coût d'étude des différents dossiers sera transféré via la CLECT en fonction du nombre de dossiers enregistrés.

*** Questions diverses**

- Elections législatives

Suite à la dissolution de l'assemblée nationale, 2 dates de bureau de vote ont été arrêtées pour les prochaines élections législatives.

Il est demandé à chaque conseiller de se positionner sur le planning prévoyant 3 créneaux par jour de vote.

- Cérémonie du Mondant

Karine FRANÇOIS fait un tour de table pour savoir qui souhaite participer au barbecue du samedi 27 juillet organisé à l'annexe avec les Anglais. Georges LEVEQUE demande si M. et Mme DUHAMEL, Mme Laurence CHARPENTIER, peuvent être invités eu égard à leur investissement. Il n'y a pas d'opposition.

Les 4 membres du régiment anglais seront logés à l'annexe qui leur a été réservée. Déroulé de la cérémonie :

Pascale GASNIER MENENTEAU évoque l'organisation prévue le dimanche 28 juillet :

Avant la messe : tour de l'exposition de la partie centrale du bourg.

Messe à 10h30

11h30 : cérémonie au cimetière.

On aimerait trouver une personne avec une Jeep pour emmener les Anglais sur place.

Le joueur de cornemuse nous accueillera sur place.

Discours de 2 minutes de la famille.

Les membres du régiment vont jouer du clairon pendant 1 minute.

Une bâche avec un char et des explications sur l'opération bluecoat sera installée.

Les anciens combattants feront leur discours puis ce sera au tour du maire.

Lecture du nom des victimes civiles et accroche des affichettes réalisées par les scolaires

Le pot de l'amitié se fera sur place.

Pour des raisons de sécurité, la route sera barrée pendant la durée de la cérémonie, l'autorisation a été donnée par le Département. La pose des panneaux de déviation sera à installer par la commune. Il faudra gérer l'accès, laissez-passer les personnes invitées. La logistique est donc encore à prévoir.

Remerciements à Cahagnes Cyclo sport qui a accompagné les 7 anciens militaires pour une partie de leur parcours à vélo lors de leur venue le 7 juin. Ils se sont arrêtés sur tous les cimetières anglais.

- Cimetière

Des personnes ont déploré des vols de fleurs et d'objets au cimetière, c'est inacceptable.

Les gendarmes ont été alertés et sont passés plusieurs fois au cimetière.

Il conviendra de réfléchir à une sécurisation des lieux.

Le Maire condamne ces actes irrespectueux pour les défunts et leurs familles.

- ZAER (Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables).

Un tour de table a été fait lors de la conférence des maires pour connaître le positionnement des communes. Certaines communes ont avancé sur des études sur l'éolien, panneaux photovoltaïques...d'autres n'ont pas avancé.

Le Château d'Aubigny est classé, souhaite-t-on avoir des éoliennes à proximité ? (projet de parc éolien sur Val de Drôme).

Doit-on délibérer, faire des réunions publiques ?

Le sujet est important.

Il s'agit d'une politique communale à prendre mais certaines zones peuvent être refusées par l'Etat. L'idée est de privilégier des zones où on autoriserait tout type de construction d'énergie renouvelable.

- L'adjudant-chef Veiller part à Merville Franceville, invitation reçue pour son pot de départ le 24 juin et transmise à l'ensemble des élus par mail.

- Sono portative avec un micro :

Sébastien KOSLOFF en a vu une chez Electro Dépôt qui pourrait convenir à nos besoins entre 139 € et 249 €. Il ira l'acheter après avoir récupéré un bon en mairie.

- **Assemblée générale de l'ADMR** à Aunay mardi 18 juin à 14h : Karine FRANÇOIS se propose d'y aller. Guillaume DUJARDIN essaiera de se rendre disponible également

- **Friche industrielle** : un écologue va passer le 27 juin sur le site.
- **Bois à la vallée de Craham** : la succession de Mme LEBRUN est à régler chez Me DAON. Le bois pourrait être à vendre environ 1800 € négociable, à vérifier.
- **Évènements liés au 80e** : la semaine dernière a été riche avec les Cloches de la liberté le 6 juin, le dépôt de bougie au monument au mort et au cimetière du Mondant, la venue de la délégation cycliste anglaise le 7 juin, les animations du comité de jumelage le 8 juin avec la mise à l'honneur de Jacqueline THERIN.
- Philippe LEMARDELE félicite Jean-Paul BARDOU pour tous les articles qu'il fait sur notre commune.
- Georges LEVEQUE parle du père POTTERIE qui est de plus en plus souffrant. Catherine MOUTEL s'interroge sur le devenir du **Presbytère**, sachant que le Père POTTERIE devait partir en juin. Ce serait bien d'en faire un pub, une maison d'associations. Il faudrait peut-être prévoir une commission de travail pour l'avenir de ce bâtiment.
- Catherine MOUTEL demande où en est le projet de la **cantine** ? Les parties fondation sont bonnes. Ce qui inquiétait, c'était des fissures apparentes dues à des infiltrations d'eau du au mauvais état des gouttières. On pourrait garder la cantine en la rénovant et y faire des extensions mais cela nous coûtera plus cher que la démolir et reconstruire du neuf. Les travaux pourraient commencer en mai 2025. Une rencontre a lieu la semaine prochaine pour le fonds Leader. Jean Marie MAHIEU s'interroge sur l'avancement du dossier et demande des précisions sur le calendrier. Le Maire lui précise que l'ensemble des délais administratifs. Et études ont pris du temps. Le projet pourrait commencer en mai 2025 et s'étaler en 2026. Jean-Marie s'interroge sur ces travaux pendant les prochaines élections municipales. Le maire dit que ce n'est pas interdit et même recommandé par les services de l'État, ayant très peu de dossiers ces années-là.
- Le **logement** à vendre 3 route de Sept Vents : comment le prix a été déterminé ? Lors du conseil de février il avait été dit que les évaluations seraient refaites et le prix le plus élevé proposé à la vente. Jean Marie MAHIEU pense que c'est un beau produit, « ça va se vendre ». Il pense qu'il aurait été préférable de passer l'annonce par Le Bon Coin et un notaire pour éviter des frais d'agence de 8000€. Jean-Marie MAHIEU n'était pas favorable à la vente de ce logement en précisant qu'il est attaché au patrimoine de la commune. Monsieur le Maire rappelle que l'ancien conseil municipal souhaitait vendre le centre d'accueil et Philippe LEMARDELÉ ajoute également leur souhait de vendre le camping de la Vallée de Craham. Il est également rappelé le coût de rénovation importante de ce logement (isolation, toiture, système de chauffage). Sébastien KOSLOFF et Jean-Marie MAHIEU pensent que cela est amortissable au fur et à mesure du temps. Le Maire rappelle qu'un particulier est aidé financièrement, mais pas les collectivités.
- **Epicerie** : Nous attendons l'officialisation de la réouverture pour communiquer sur ce sujet.
- Il est apprécié que M. et Mme LETELLIER aient installé un marché (fruits et légumes) le jeudi après-midi. Cela redynamise le cœur de bourg. IL ne s'agit pas de concurrence avec la ferme du moulin ou l'épicerie à venir. Chacun y a sa place.
- Le bar ambulant vient 1 fois / mois pendant l'été. Cela a amené beaucoup de personnes pour une première hier.

Séance levée à 23h31.

Procès-verbal approuvé le 02 juillet 2024 et publié sur le site internet communal le 09 juillet 2024.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU



Two handwritten signatures in blue ink are visible. The first signature is on the left and is highly stylized and illegible. The second signature is on the right and is also stylized but more legible, appearing to read 'Sandra Lemarchand'.